

COMMUNE DE



SEYRESSE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 avril 2025

Convocation du 7 avril 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'avril à 20 heures, le Conseil Municipal de SEYRESSE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe DELMON, Maire.

Etaient présents : Philippe DELMON - André POUYSEGUR - Michel FOURQUET - Marie-Claude BARADAT-RISTOR - Christine LABARRIERE - Jean-Baptiste GENOVESE - Térésa UBICO - Olivier YOUINOU-PAYRAULT - Eric LOURENÇO - Alexandre BOYER -

Absents excusés : Clotilde GAMBIER-BRIQUET a donné procuration à Marie-Claude BARADAT-RISTOR - Laetitia GODAER - Amandine DE JESUS –

Secrétaire de séance : André POUYSEGUR -

Etait également présente à la réunion : Mme Marie BARROUILLET, secrétaire de mairie

Nombre de conseillers : 13	Présents : 10	Procurations : 1	Votes : 11
----------------------------	---------------	------------------	------------

Rappel de l'ordre du jour :

1. Compte financier unique 2024.
2. Affectation des résultats 2024.
3. Taux impôts directs 2025
4. Budget Primitif 2025.
5. Accueil de loisirs SIVU RPI : tarifs 2025.
6. Questions diverses.

Point n° 1 : Vote du compte financier unique 2024.

Monsieur le Maire quitte la salle de séances.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le conseil municipal vote le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	257 164,00
	Réalisé :	186 168,33
	Reste à réaliser :	24 748,00
Recettes	Prévu	257 164,00
	Réalisé :	70 312,45
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 205 908,00
	Réalisé :	677 716,56
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 205 908,00
	Réalisé :	649 201,97
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture

Investissement :	22 470,94
Fonctionnement :	606 209,60
Résultat global :	628 680,54

Point n° 2 : Affectation des résultats 2024

Monsieur le Maire réintègre la salle de séances.

Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : -28 514,59
- Un excédent reporté de : 634 724,19

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 606 209,60

- Un excédent d'investissement de : 22 470,94
- Un déficit des restes à réaliser de : -24 748,00

Soit un besoin de financement de : -2 277,06

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31-12-2024 ; EXCEDENT	606 209,60
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	2 277,06
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	603 932,54
RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	22 470,94

Point n° 3 : Vote du taux des impôts directs 2025.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Fixe les taux des contributions directes pour 2025 à :

- 30,32 % pour la taxe foncière propriétés bâties,
- 52,51 % pour la taxe foncière propriétés non bâties,
- 16,58 % pour la taxe d'habitation.

Ces taux restent les mêmes qu'en 2024.

Point n° 4 : Vote du budget primitif 2025.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	430 661,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	274 200,00
014	Atténuation de produits	23 723,00
65	Autres charges de gestion courante	381 261,00
66	Charges financières	8 585,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 856,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	72 312,00
	TOTAL DEPENSES	1 198 598,00

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	12 100,00
72	Travaux en régie	10 000,00
73	Impôts et taxes	426 720,00
74	Dotations et participations	127 846,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	603 932,00
77	Produits spécifiques	10 000,00
	TOTAL RECETTES	1 198 598,00

Les dépenses et recettes de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement

Chapitre ou Opération	Désignation	Montant
16	Capital des emprunts	51 935,00
204	Subventions d'équipement versées	32 948,00
27	Autres immobilisations financières	35 796,00
966	Achat de matériel	12 787,00
984	Signalisation	3 234,00
994	Jeux extérieurs	887,00
999	Maison Loustau	1 930,00
978	Forêt	5 000,00
977	Maison des Associations	910,00
040	Opérations ordre entre sections	10 000,00
041	Opérations patrimoniales	4 000,00
	TOTAL DEPENSES	159 427,00

Recettes d'investissement :

Chapitre ou Opération	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	22 471,00
021	Virement de la section de fonctionnement	72 312,00
10222	FCTVA	21 511,00

10226	Taxe aménagement	30 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 277,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 856,00
041	Opérations patrimoniales	4 000,00
	TOTAL RECETTES	159 427,00

Point n° 5 : accueil des enfants de Seyresse au Centre de Loisirs de Narrosse.

Le Maire rappelle au conseil municipal, que par délibération en date du 30 novembre 2023, la commune s'est rapprochée du SIVU RPI Narrosse-Candresse-Yzosse afin de trouver une solution pérenne pour l'accueil des enfants de la Commune dans un centre de loisirs les mercredis et les vacances scolaires.

Lors de cette réunion le tarif avait été fixé, en accord avec le SIVU RPI, pour 2023, à 20 euros pour une journée et 11,90 euros pour une demi-journée avec repas.

Une réunion de concertation a eu lieu entre la Commune et le SIVU RPI le 17 mars 2025 durant laquelle les comptes administratifs 2024 et la prévision du budget 2025 ont été présentés.

Pour la commune de Seyresse, il a été décidé de fixer la participation d'un enfant accueilli au Centre de loisirs du SIVU RPI Narrosse-Candresse-Yzosse à 16 euros pour une journée et 10 euros pour une demi-journée avec repas pour l'année 2025.

La participation prévisionnelle annuelle pour 2025 est de 12 540 € soit 1 140 € par mois.

Les titres de recettes seront émis mensuellement et feront l'objet d'une régularisation le dernier mois de l'année.

La séance a été levée à 23 heures.

Fait à Seyresse, le 25 avril 2025.

Le Maire :

Philippe DELMON

